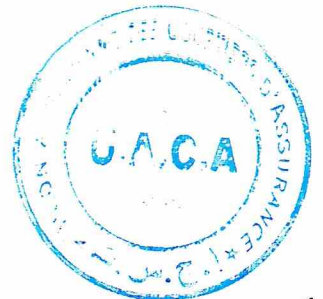


Contrat de conception et de maintenance de site web

Site web : « uaca.dz »

Client : Union Algérienne des Courtiers d'assurance



Entre les soussignés :

L'union Algérienne des courtiers d'assurance « UACA », dont le siège social est à Lido Alger, enregistrée sous le numéro d'agrément N° 22 du 27.02.2016 représenté par son président M. **SEGHIER Lahouari**,

Ci-après désignée « **le Client** »,

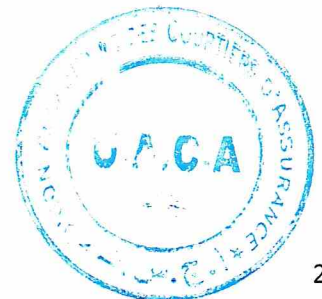
D'une part,

Et

La société Fennec Consulting & Management IT, dont le siège social est à Birkhadem Alger, Représentée par son Directeur Général, **M. Mouloud MAACHOU**,

Ci-après dénommée « **le Concepteur** »,

D'autre part,



Il a été convenu ce qui suit :

Le contrat de conception et maintenance d'un site web est un contrat par lequel un prestataire, spécialiste de la création et du développement de sites, crée un site internet selon les conditions définies par son client et s'engage à lui fournir un service d'entretien par la suite, moyennant rémunération.

Article 1 – Définitions

1.1 BÊTA VERSION signifie une version du site web enregistrée prête à l'emploi, qui a été vérifiée par le Concepteur avant la mise à disposition dudit site. Le Concepteur considérant de bonne foi cette version sans « bug » et conforme aux exigences clients.

1.2 FOURNITURE CLIENT signifie les éléments fournis par le Client devant être incorporés dans le site web, détaillés en l'annexe « A » ;

1.3 OUTILS CONCEPTEUR signifie les outils du logiciel d'application générale qui sont utilisés pour la réalisation du site web et que le concepteur détient, soit en tant que propriétaire, soit par contrat.

1.4 DOCUMENTATION signifie la documentation d'exploitation du site réalisée par le Concepteur.

1.5 PERFECTIONNEMENT signifie tout perfectionnement apporté au site web, toute nouvelle caractéristique ou tout ajout de nouveaux éléments. Perfectionnement inclura les modifications et mise à jour en termes de contenu du site web.

1.6 ERREUR signifie tout dysfonctionnement du site web par rapport aux spécifications du système ;



1.7 VERSION FINALE signifie une version originale protégée de la version finale du site web, enregistrée prête à l'emploi sur le réseau Internet.

1.8 CONTENU DU SITE WEB signifie l'utilisation graphique interface, le texte, images et tout autre élément du site web réalisé par le concepteur au terme de ce contrat qui est visible dans le browser et dans le CMS réalisé par le concepteur selon les dispositions du présent contrat.

Article 2 - Conception et mise à disposition des éléments de conception du site web

2.1 CONCEPTION : Rapport d'avancement. Le Concepteur utilisera les règles de l'art pour développer les éléments de conception conformément aux Spécifications. Le concepteur préparera tout d'abord un graphisme pour le site web. Ce graphisme comprendra des dessins pour l'utilisation interface, un schéma de navigation du site web, une arborescence des hyper liens et des autres composants. La conception du site web sera assurée par le concepteur ou ses employés chez le concepteur lui-même ou ses sous-traitants ayant la confiance du client. Le Concepteur accepte par là même que toute réalisation pour l'un quelconque des sous-traitants nécessite au préalable l'accord du Client.

La semaine suivant la réalisation des travaux, et/ou si le test n'est pas probant ou quelle que soit la demande raisonnable du Client, le Concepteur s'adressera au mandataire du client et lui fera part de l'avancement des travaux et de tout dysfonctionnement relatif à la réalisation et au test du site web. Dans cette perspective, le Concepteur voudra bien conseiller précisément le client sur les recommandations et changements à opérer sur les tâches restant à exécuter conformément aux règles de l'art et l'expérience du Concepteur.



M

De plus, le Concepteur alertera ponctuellement le mandataire du client par téléphone quant à la survenance de dysfonctionnements ou de tout élément qui retarderait la réalisation du site web, ceci, devant être confirmé par écrit.

2.2 LIVRAISON : Le Concepteur livrera les éléments de conception d'un site web dans les délais spécifiés dans le programme de conception conformément aux Spécifications.

2.3 NATURE DE L'OBLIGATION : Le Concepteur accepte de répondre à toute demande raisonnable du Client quant à la mise à disposition des éléments de conception, le cas échéant via internet.

2.4 MISE À DISPOSITION DES INFORMATIONS SOURCE : A la demande du Client, et en tout état de cause avant la mise à disposition de la version finale, le concepteur mettra à la disposition du client les informations source.

ARTICLE 3 - TEST ET VALIDATION. EFFETS DU REFUS

3.1 TEST ET PROCÉDURE DE VALIDATION : Tout élément utile à la conception aura fait l'objet d'une vérification par le concepteur. De même toutes les corrections nécessaires induites par cette vérification, devront être opérées avant la mise à disposition du client ;

A la réception des éléments de la conception, le Client bénéficiera de 30 jours destinés à tester les éléments (« période de validation ») et notifiera par écrit de son acceptation ou de son refus pour non-conformité.

Si le Client n'a pas envoyé de notification de refus pendant la période de validation, les éléments de conceptions sont réputés validés par le Client.



3.2 CORRECTION : Si le Client le demande, le Concepteur peut corriger les erreurs liées aux éléments de conception.

Une version corrigée et sans frais supplémentaires. Dès réception de la version corrigée, le Client se verra octroyer un délai supplémentaire pour vérifier cette version. Il pourra soit l'accepter ou à défaut demander au concepteur d'opérer une nouvelle correction pour qu'elle soit conforme aux spécifications et par là même se conformer aux exigences clients.

Article 4 - Autres obligations du concepteur

4.1 GARANTIE LIÉE AU SITE WEB : Le Concepteur s'engage et garantit que le site web sera de grande qualité, sans défaut quant aux éléments de conception et quant à la main-d'œuvre utilisée et conforme au fonctionnement et aux descriptions contenues dans les spécifications ;

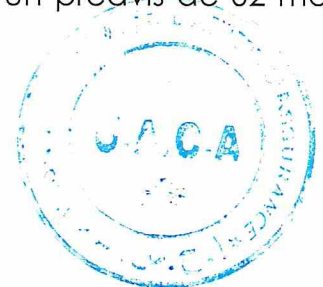
Pendant un an après la date de validation de la version finale remise au Client (« Période de garantie »), le Concepteur s'engage à régler tout dysfonctionnement.

4.2 SUPPORT DU SITE WEB : Le Concepteur s'engage aussi à apporter au Client tout soutien technique en vue de l'entretien et de la mise à jour du site web dans le cadre d'exploitation pendant la période de garantie sans frais pour le Client.

Article 5 - Durée du contrat

Ce contrat est passé pour une durée d'une année. Il prendra effet le 01/07/2023 et arrivera à son terme le 30/06/2024.

Un contrat d'assistance sera ensuite reconduit par tacite reconduction sauf si l'une des parties y met un terme à la fin de la période du contrat, ou à la fin de n'importe quelle année supplémentaire, en donnant à l'autre partie un préavis de 02 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.



Le contrat d'assistance comprend :

1. Assistance téléphonique et sur Internet,
2. Le disfonctionnement du Site Web,
3. Gestion du contenu,
4. Archivage des données mensuellement ou à la dernière mise à jour,
5. Renouvellement de l'enregistrement.

Le contrat d'assistance ne comprend pas :

1. Un autre développement qui n'est pas exprimé initialement,
2. Le traitement des images à insérer dans le site.

Article 6 – Prix

6.1 Site web : en contrepartie du service rendu, le Client versera au concepteur la somme forfaitaire de **205 000,00 Da HT**,

TVA 19% : **38 950,00 Da**

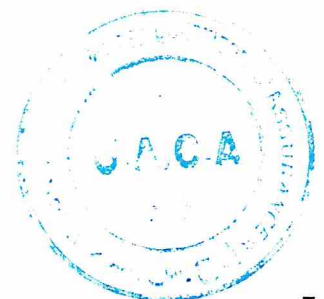
Montant TTC : **243 950,00 Da**

6.2 Contrat d'assistance (Assistance technique annuelle + hébergement) :
35 000 Da HT / Année

Article 7 - Paiement

La sommes due est payable par virement, chèque ou tout autre mode de paiement. Le compte bancaire : **01400169300000023642**

Agence : Bank ABC Birkhadem



Article 8 - Résiliation

En cas d'inobservation par l'une des parties des obligations nées du présent contrat, l'autre partie pourra mettre cette dernière en demeure de respecter ses obligations. Dans l'hypothèse où la lettre de mise en demeure reste infructueuse, le présent contrat sera présumé résilié de plein droit, dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette lettre.

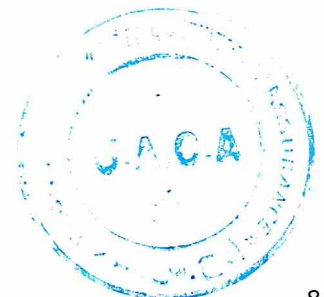
Le présent contrat sera automatiquement résilié, sans mise en demeure, en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, de faillite de l'une quelconque des parties.

Article 9 - Intégralité du contrat. Non-validité partielle

Les présentes clauses et articles représentent l'intégralité du contrat. Aucun autre document ne pourra faire naître de nouvelles obligations au titre des présentes s'il n'est l'objet d'un avenant signé par les deux parties. Si l'une quelconque des stipulations du contrat est déclarée nulle au regard d'une règle de droit ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non-écrite. Toutefois, les autres dispositions du présent contrat garderont toute leur force et leur portée.

Article 10 - Force majeure

On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non-déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties. Aucune des deux parties ne sera tenue responsable du retard constaté en raison des événements de force majeure.



En cas de force majeure, constatée par l'une des parties, celle-ci doit en informer l'autre partie dans les meilleurs délais par écrit, télex. L'autre partie disposera de dix jours pour la constater.

Les délais prévus pour la livraison seront automatiquement décalés en fonction de la durée de la force majeure.

En 2 (deux) exemplaires



Le Concepteur

Fait le 01/10/2023 à Birkhadem



Le Client



Facture

**Union Algerien des courtiers
d'Assurance (UACA)**

Code tiers	Numéro pièce	Date
C1137	FV0147/2023	06-11-23

Bordj El Kiffan

-Algérie

IF: AI: RC:

Code	Désignation	Unité	Qté	PU HT	Rem.	TVA	Montant HT
P038	Développement du site web UACA.dz Hébergement annuel Réservation du nom de domaine : uaca.dz	Unité	1	185 000.00	--	19%	185 000.00
P041	Conception Logo, Personnalisation site	Unité	1	20 000.00	--	19%	20 000.00
P087	Contrat D'assistance 1 contrat annuel gratuit la 1er année Note: Montant du contrat d'assistance + hébergement annuel 35000 DA HT	Unité	1	35 000.00	100%	19%	0.00

Montant HT	TVA	Montant TVA	Total HT	
205 000.00	19%	38 950.00	Total HT	240 000.00
			Total Remise	35 000.00
			HT Remisé	205 000.00
			Total TVA	38 950.00
			Total TTC	243 950.00

Condition de règlement : Régler à réception de facture

Mode de paiement : A Terme

Arrêtée la présente facture à la somme TTC de:

DEUX CENT QUARANTE TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE DINARS ET ZERO CENTIME

